



AVENANT N°1 – INSTRUCTIONS DE COURSE

AVENANT N°3 – AVIS DE COURSE

6 Avril 2021

PARCOURS ETAPE 1 – TROPHEE NOAMIS - Coefficient 2

Parcours 4 bis

Départ de	Saint Gilles Croix de Vie
Destination	Saint Gilles Croix de Vie
Distance	300.0 MIN
départ	07/04/2021 14:00:00 TU

Ordre	Waypoint	Côté		Position
1	Ligne de départ Saint Gilles Croix de Vie - Dans le sud de la cardinale Sud Pilours			
<i>1bis</i>	Bouée de dégagement éventuelle située à environ 2 milles au vent de la ligne de départ			
2	Bouée VENDEE – Bouée gonflable cylindrique Jaune	Contourner	Trib,	46°40,920 N 001°58,100 W
3	Marque d'eaux saines "Atterrissage Arcachon"	Contourner	Trib,	44°32,625 N 001°18,515 W
4	Porte entre : Cardinale Sud Pilours	Laisser	Trib,	46°40,984 N 001°58,094 W
<i>4bis</i>	Et Bouée gonflable cylindrique Jaune	Contourner	Bab,	46°40,920 N 001°58,100 W
5	Ile d'Yeu	Laisser	Bab,	
6	Cardinale Ouest "Les chiens Perrins"	Contourner	Bab,	46°43,600 N 002°24,570 W
7	Ile d'Yeu	Laisser	Bab,	
8	Ligne d'arrivée entre : Cardinale Sud Pilours	Laisser	Bab,	46°40,984 N 001°58,094 W
<i>8bis</i>	Et Bateau comité	laisser	Trib,	à 80m environ dans le Sud de la cardinale Sud Pilours

IC 6.1 PROGRAMME DES COURSES : Ajouter

Mercredi 7 avril

13h00 : Mise en conformité (RC H2.2)

IC 7 Supprimer :

Le pavillon de classe « Figaro Bénéteau 3 » est à arborer dans la bastaque bâbord à une hauteur de un mètre au-dessus de la filière haute.

IC 15 Ajouter :

15.7 Rupture de plomb constatée par le comité technique

Dans le cas où le comité technique constate lors d'une inspection, ou si un bateau en course déclare lui-même, qu'un plomb a été endommagé ou rompu le jury par l'intermédiaire du comité technique pourra proposer au concurrent d'accepter une pénalité standard sans instruction, cela change la RCV 63.1.

Si le concurrent refuse cette pénalité standard, Il sera convoqué à une instruction

IC 16 Lire : TEMPS LIMITES

16.1 Il n'y a pas de temps limite pour le premier bateau pour finir un parcours.

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans un délai correspondant au temps de course du premier bateau ayant effectué le parcours et fini, augmenté de 20% après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés TLE (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

Toutefois, le Comité de course se réserve le droit de fixer une date et une heure de fermeture de ligne d'arrivée en fonction des courses. Ces dates et heures seront stipulées dans l'avenant »Parcours Etape » de la course concernée.

16.3 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

IC 19.6

Supprimer H2.3 et H2.3.1 et remplacer par H3.1

IC 21.3 Plombage moteur

Les concurrents doivent réaliser l'auto-plombage entre 14h30 et 15h30 à proximité de la zone de départ.

IC ANNEXE 1 – PARCOURS : Remplacer

▪ Zone aquacole – Ile d'Yeu

Za S : 46°41,900 N – 002°17,395 W

Za E : 46°42,350 N – 002°17,950 W

Za N : 46°42,660 N – 002°17,245 W

Cardinale Est : 46°42,525 N – 002°16,900 W

Za W : 46°42,200 N – 002°16,800 W

AC 15 : Prix (dotations)

PLACE	1ere COURSE	2eme COURSE	GENERAL
1 ^{er}	2000€	2000€	3000€
2 ^{ème}	1000€	1000€	2000€
3 ^{ème}	750€	750€	1000€

Course 1 – Trophée NAOMIS

PLACE	BOUEE VENDEE
4 ^{ème}	150€
7 ^{ème}	100€
21 ^{ème}	50€

Directeur de course

Guillaume ROTTEE



Président du Comité de Course

Patrick MAURIN

Affiché le 6 avril 2021 à 15h45